

ment pas en mesure de couvrir leurs besoins énergétiques dans les dernières décennies du siècle. De même, l'assurance d'approvisionnements fiables serait nécessaire pour encourager l'Europe et le Japon à créer des installations nucléaires d'une puissance installée adéquate.

Les efforts du Canada visant à mettre en valeur le pétrole et le gaz des régions encore vierges pourraient aussi contribuer de façon non négligeable à améliorer la situation énergétique globale. En premier lieu, s'il augmentait sa production pétrolière intérieure, le Canada aurait moins besoin d'accroître ses importations de pétrole, ce qui favoriserait une détente sur le marché pétrolier mondial dont bénéficieraient les pays pauvres en ressources. En second lieu, une progression des exportations de gaz vers les États-Unis pourrait de même contribuer à réduire la nécessité pour les États-Unis d'accroître leurs importations de pétrole.

Il convient de noter que tous ces efforts, s'ils doivent être mis en œuvre à l'échelon national, ou souvent, au Canada, à l'échelon de la province, s'articulent dans une action internationale plus large. Ils requièrent que d'autres pays entreprennent des efforts complémentaires — que, par exemple, l'Europe et le Japon soient disposés à remplacer des importations de pétrole par des importations de charbon et à entreprendre les changements structurels que leurs économies énergétiques devraient opérer. Ils requièrent aussi que le Canada adopte une attitude plus ouverte à l'égard des investissements et des échanges internationaux du secteur de l'énergie.

Les travaux de l'AIE

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a été créée pour fournir un cadre permettant d'organiser efficacement des efforts de ce genre sur la base d'une coordination internationale.

Jusqu'ici, nous avons pu constater à l'AIE que l'établissement de consultations plus étroites entre les pays Membres de l'Agence réduit certainement l'ignorance de chacun d'entre eux quant aux plans et aux politiques des autres. Un accord international définissant une approche politique générale dans le domaine de la politique charbonnière ou de la politique nucléaire, par exemple, peut aider à cristalliser les décisions et les orientations que chaque pays doit prendre en fonction de sa propre situation en matière énergétique. La coopération dans le domaine de l'énergie, loin de la limiter, élargit plutôt la gamme des politiques énergétiques qui s'offrent au choix de chaque pays. Au demeurant, la coopération entre pays industriels prépare la voie à des formes cohérentes de coopération élargie à une échelle globale entre les pays producteurs de pétrole et les autres pays en développement.

Comment faire en sorte que cette coopération soit assez efficace pour fournir des solutions adaptées

à la nature comme à l'ampleur du problème de l'énergie. Comment faire en sorte que des politiques plus rigoureuses soient mises en œuvre et que ces politiques soient mutuellement compatibles de manière à se renforcer les unes les autres? Ici encore, l'expérience que nous avons de l'AIE montre combien l'Agence est un instrument utile permettant d'évaluer et, le cas échéant, d'intensifier cette coopération. Qui plus est, l'Agence a défini un cadre dans lequel les objectifs énergétiques à long terme ont été déterminés avec précision et elle dispose de moyens permettant d'évaluer de façon permanente les progrès faits dans la réalisation de ces objectifs.

Lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris en octobre dernier et que présidait M. Alastair Gillespie, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, les ministres des pays de l'AIE sont convenus des éléments essentiels que devraient comporter les politiques énergétiques de chaque pays. Reconnaisant que le marché pétrolier mondial ne pourrait fournir que des quantités de pétrole limitées vers le milieu et la fin des années 80, ils ont décidé d'assigner comme objectif au groupe des pays de l'AIE de faire en sorte que leurs importations de pétrole ne dépassent pas 26 millions de barils par jour en 1985. Ils ont aussi adopté douze principes de politique énergétique qui orienteront les efforts de mise en œuvre des politiques énergétiques nationales. Ces principes visent les questions fondamentales intéressant l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon que j'ai exposées plus haut.

Enfin, ils ont décidé que l'Agence devrait procéder régulièrement à un examen systématique de la politique énergétique de chaque pays. Ces examens ont pour objet de faire en sorte que la contribution de chaque pays soit suffisante pour assurer la réalisation de l'objectif global de groupe, et d'indiquer les possibilités d'amélioration et de renforcement des politiques énergétiques.

Nos études par pays ont fait apparaître que chaque pays éprouve des difficultés lorsqu'il cherche à appliquer des politiques énergétiques plus rigoureuses et le Canada ne fait pas exception à cette règle. C'est ainsi que la décision concernant le gazoduc trans-canadien a effectivement posé au Canada des questions délicates: questions ayant trait à l'incidence sur l'environnement ou aux droits des esquimaux.

Toutefois, il ne faut pas oublier non plus que cette décision ne présentait pas seulement de l'importance pour les perspectives énergétiques du Canada et des États-Unis, mais qu'elle retenait l'attention d'autres pays à travers le monde. De même, la question de la souveraineté sur les ressources naturelles, au niveau fédéral ou provincial a été soulevée dans le contexte des investissements étrangers et de l'accès des étrangers aux ressources énergétiques. Toutefois, ici encore, ces préoccupations doivent être replacées dans le cadre global du problème mondial de l'énergie et